



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché/Publié le 28/03/2023

ID : 040-214001554-20230324-230324H1376H2-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 21 mars 2023

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Cédric CHATON, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUEZE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Marc VERNIER

Pouvoirs : Véronique MORA a donné pouvoir à M. LAHOUEZE; Carine DUPUY a donné pouvoir à Mme DARRICAU

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>12</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>02</u>
<u>Votants</u>	<u>13</u>

N° DEL20230324-003

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022 COMMUNE DE LINXE

M. Thierry GALLEA, Maire, déclare :

1- que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;



2- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE CONDENSÉ	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	104 004,19			514 807,10	106 317,27	517 432,13
Opérations de l'exercice	513 939,33	692 777,51	1 582 719,77	1 697 903,55	2 096 659,10	2 390 681,06
TOTAUX	617 943,52	692 777,51	1 582 719,77	2 212 710,65	2 202 976,37	2 908 113,19
Résultats de clôture	0,00	74 833,99	0,00	629 990,88	0,00	705 136,82
Dont Intégration Op.ordres non budg. - Clôture CDE	2 313,08			2625,03		
TOTAUX CUMULES		72 520,91	0,00	632 615,91		705 136,82
Restes à réaliser	63 469,97	0,00			63 469,97	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	9 050,94	0,00	632 615,91	0,00	641 666,85

3- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, après intégration des opérations d'ordre non budgétaires relevant de la clôture du budget de la caisse des écoles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

L'adoption du Compte Administratif 2022 de la Commune de Linxe.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ((Thierry GALLEA n'a pas pris part au vote)).



Signé le , 30 Mars 2023

La Secrétaire de séance
Delphine CHOÛÉ



Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »